



**A V I S   P U B L I C**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 119-84-1-2014**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 août 2014, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT DISTINCT 119-84-1-2014**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, soit :

- agrandir la zone C-189 à même la zone H-186.

Le conseil de la MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité pour le règlement 119-84-1-2014 en date du 25 septembre 2014, date à laquelle ce règlement est entré en vigueur.

Toute personne, qui désire prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de L'Assomption situé au 399, rue Dorval, durant les heures normales de bureau.

Donné à L'Assomption le 2 octobre 2014 et publié le 9 octobre 2014.

Jean Lacroix, LL.B  
Avocat, directeur général et greffier par intérim